

République Française
Département Yvelines
Commune de St Remy l'Honoré

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

L'an 2024, le 28 mars à 20 h, le Conseil Municipal de la Commune de St Remy l'Honoré s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame BOURRAT Toine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises aux conseillers municipaux le 16/03/2024.

Vote
A la majorité
Pour : 16
Contre : 2
Abstention : 1

Présents : Mme BOURRAT Toine, Maire,
Mmes et Mrs : RATEL Patrick, PAVESIS Christian, VACHER Nicole, AUBUGAUD Camille, LEROY Martine, LUTHIER Marie-Charlotte, VIGNAL Geneviève, BUISSON Gérard, HEURTIN Christophe, TISON Julien, BRETECHER Isabelle, ZOUIOUECHE Radhia, MORISSE Géraldine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Mairie
Le :
Et
Publication ou notification du :

Absents ayant donné procuration : Mmes et Mrs : BOURDON Corinne (pouvoir à RATEL Patrick), DELESALLE Aymric (pouvoir à HEURTIN Christophe), MÉTIVIER Kassandra (pouvoir à AUBUGAUD Camille), BONNARD Pascal (pouvoir à BUISSON Gérard), STIGER Philippe (pouvoir à BOURRAT Toine)

A été nommé(e) secrétaire : LUTHIER Marie-Charlotte

2024_0005 – Approbation du budget primitif 2024

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu la délibération relative à l'approbation des taux d'imposition 2024,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2024 est porté à 12 jours à l'assemblée délibérante,
Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,
Considérant que le projet de budget a été soumis à la commission finances qui s'est réunie le mercredi 6 mars 2024,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré
Adopte le budget primitif de l'exercice 2024, équilibré comme suite après reprise des résultats :

En section de fonctionnement
Dépenses = Recettes = 2 158 752.62 €

En section d'investissement
Dépenses = Recettes = 3 814 697.71 €

SOIT UN BUDGET TOTAL DE : 5 973 450.33 €

Majorité (16 voix pour ; 2 voix contre ; 1 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire
Toine BOURRAT

